



une création originale



Vélo : stationnement dans les immeubles d'habitation

VÉLO

15/06/2023 (16:00-17:00)

Les partenaires

Co-organisateur



Partenaires



Vélo : stationnement dans les immeubles d'habitation



Eva PENISSON
FUB



Stanko TRIFUNOVIC
ARC



Cécile HONORE
MAIRIE DE PARIS



Raphaël KLAJA
PARIS EN SELLE



Damien CHENEL
GrandLyon Habitat

GRAND
Circuit

une création originale

 AMÉLIORONS
LA VILLE



GrandLyon Habitat engagé sur la mobilité douce

Pour ses locataires et ses collaborateurs !

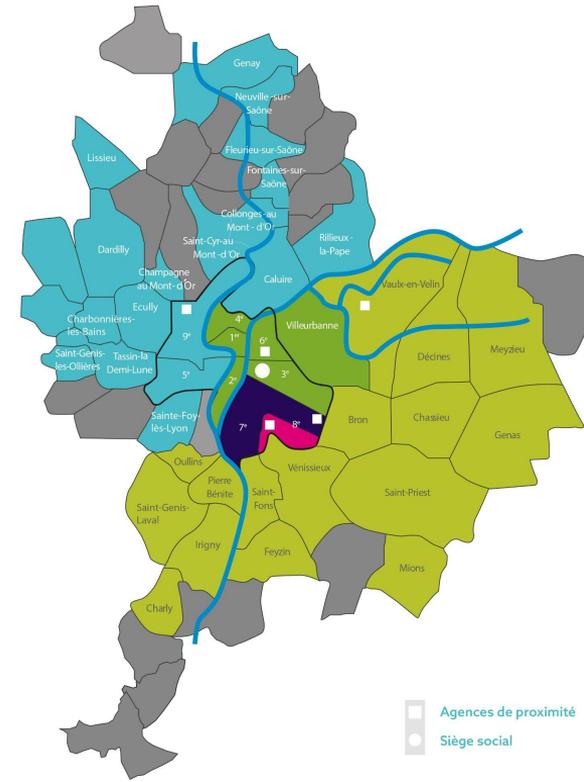

GRANDLYON
HABITAT

GrandLyon Habitat, 1er bailleur social sur Lyon intra-muros

Des ambitions et des actes au service des habitants et des collectivités

- **27 097 logements (662 résidences)** gérés
sur 40 communes de la Métropole de Lyon
- **566** collaborateurs
- Engagé dans le développement durable
depuis plus de 20 ans
- **5 agences** de proximité

Carte des territoires de GrandLyon Habitat



La mobilité douce, un axe du projet d'entreprise 2022-2026

- Une **dynamique pour favoriser la “mobilité douce”** de nos salariés
 - pour les déplacements domicile-travail
 - pour les déplacements professionnelset un **engagement** en cours sur le label **Objectif Employeur Pro Vélo** (OEPV)
- Un **objectif de créer 1 000 stationnements vélos sécurisés d'ici 2026** dans le cadre de nos constructions et opérations de réhabilitation / travaux
- Une **démarche d'accompagnement de nos locataires** aux nouvelles mobilités

GrandLyon Habitat, 1er bailleur social sur Lyon intra-muros

**Des résidences neuves
qui bénéficient d'aménagements de locaux vélos**



GrandLyon Habitat, 1er bailleur social sur Lyon intra-muros

Des réhabilitations qui intègrent la création de stationnements vélos



10 nouveaux abris
sécurisés et gratuits
pour les deux roues :

80
places
de vélos

25
places
pour les
véhicules
motorisés



GrandLyon Habitat, 1er bailleur social sur Lyon intra-muros

Un audit lancé et un budget dédié pour favoriser le stationnement des vélos

- Un **audit /diagnostic en cours** sur toutes les résidences de GrandLyon Habitat
- Un **budget de 200 000 € sur 2023-2024** (financement Alvéole +)



Les actions pour favoriser et encourager la pratique du vélo auprès de nos locataires

- **Formation** à la pratique du vélo
- **Découverte de leur quartier** en vélo
- **Conseils et orientation** sur les dispositifs pour l'achat et la maintenance des vélos

Via un partenariat
en cours d'élaboration
avec la

 MAISON DU
ÉLO LYON



une création originale



La Fédération des Usagers de la Bicyclette

Enjeux et leviers pour déployer du stationnement vélo dans l'habitat collectif



Fédération française des Usagers de la Bicyclette

Constat : les freins à la pratique du vélo : le manque de stationnement

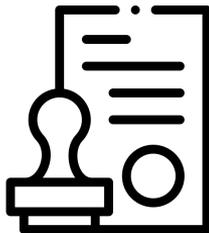


Plus de **400 000 vélos** sont volés chaque année en France

Selon les résultats du Baromètre des Villes cyclables, **64% des répondants éprouvent des difficultés à garer leur vélo.**

12,6 Millions de Français non équipés en stationnement vélo en habitat collectif, dont la moitié possèdent un vélo, selon une étude menée par la FFC.

Les leviers d'action : faire appliquer les lois.



Loi **Engagement National pour l'Environnement** (ENE) impose la création de stationnement vélo dans les constructions neuves.

Loi d'**Orientation des Mobilités (LOM)** et le **Décret relatif à la sécurisation** des infrastructures de **stationnement** des vélos dans les **bâtiments**.

Label Employeur Pro-Vélo : une démarche globale

Les leviers d'action : enjeux liés à l'urbanisme



Les obligations sur le stationnement vélo sont uniquement inscrites dans le **Code de la construction**.

Or, les permis de construire sont validés selon le **Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la collectivité**. Ce PLU est régi par le code de l'urbanisme.

Code de la construction VS Code de l'urbanisme
= 1 article commun sur le stationnement

Label Employeur Pro-Vélo : une démarche globale

Les autres leviers d'actions : recommandations et financements



Dans le bâtiment ancien, des sources de financement existent tels que le **programme Alvéole Plus**.



Les copropriétés : installation de stationnement vélo dans l'espace public, si les bâtiments ne permettent pas d'accueillir de locaux vélo.



Habitat social : réattribution de places vacantes voitures pour les transformer en places vélos.

GRAND
Circuit

une création originale

 AMÉLIORONS
LA VILLE



**Aide aux habitats collectifs parisiens créant des abris
vélos sécurisés à usage de leurs résidents**


PARIS

Aide financière : conditions et montant

OBJET ET MONTANT

Afin d'inciter les habitats collectifs parisiens (copropriétés, logements sociaux) à créer des abris vélos sécurisés sur leurs parcelles ou dans leurs locaux, la Ville de Paris propose une aide financière de **50% du coût HT des travaux, plafonnée à 2 000 €.**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être un habitat collectif (copropriété ou bailleur social) parisien

Créer un abri vélos sécurisé respectant certains critères

Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide pour ce type de travaux depuis le 1/10/2018

Les factures établies à compter du 15/10/2022 sont éligibles.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Sur le téléservice de la Ville:

<https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373>

Critères à respecter

L'abri vélos doit être situé dans un **lieu sécurisé** (local / cour fermé).

Si le local le permet, des **arceaux vélos** doivent être scellés dans le sol / sur les murs.

Si l'abri vélos est réalisé dans un lieu ouvert (cour intérieure...), une **protection aux intempéries** doit être installée sur toute la longueur du vélo.

Des **vélos adultes** doivent pouvoir s'y stationner.



Important

La demande d'aide doit être réalisée par la personne en charge de la gestion de l'immeuble: bailleur, syndic professionnel, syndicat des copropriétaires ou syndic bénévole.

Les copropriétés de parking **ne sont pas éligibles**.

L'aide est versée au syndicat de copropriété ou au bailleur social.

Les factures doivent **impérativement mentionner l'adresse de l'habitat collectif** concerné et **être identique à l'adresse parisienne déclarée** dans le dossier.

Elles doivent comporter **au moins un élément lié à l'abri vélos sécurisé** (arceaux, etc.).

*La Ville de Paris se réserve le droit (1) de rejeter une demande si les travaux réalisés ne sont manifestement pas en lien direct ou principal avec la création d'un abri vélos sécurisé ; (2) de ne subventionner que les éléments liés directement à la création de l'abri vélo sécurisé si les autres éléments de la facture ne sont pas en lien direct avec la création dudit abri vélos sécurisé. **Des photos avant-après doivent pouvoir justifier des travaux réalisés à l'adresse de la demande.***

Et aussi...

OBJET ET MONTANT

La Ville de Paris propose une aide financière pour souscrire un abonnement annuel pour stationner un vélo de façon sécurisée dans les parkings. **Le montant de l'aide est fixé à 50 % du prix annuel HT plafonné à 100 €.**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Justifier d'une résidence principale parisienne

Être majeur

Les factures établies à compter du 15/10/2022 sont éligibles.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Sur le téléservice de la Ville:

<https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373>



une création originale



Paris en Selle : Guide du stationnement en copropriété

Installer du stationnement dans sa copropriété



Télécharger notre guide pratique

Guide pratique disponible gratuitement
en téléchargement [sur parisenselle.fr](https://www.parisenselle.fr/rubrique/Velo-pratique),
[rubrique “Vélo pratique”](https://www.parisenselle.fr/rubrique/Velo-pratique)

Aider à répondre aux questions :

- Pourquoi ?
- Comment ?
- Où ?
- Avec quoi ?
- Avec quelles aides ?



Le cadre législatif

- Il n'y a pas d'obligation légale de construire du stationnement vélo dans les immeubles d'habitation existants que dans le cas travaux importants sur du stationnement automobile existant.
- L'obligation n'existe que pour les constructions neuves, depuis la loi Grenelle 2 (2010).

Le risque de vol est, après l'absence d'aménagements cyclables sécurisés, l'un des principaux freins à la pratique du vélo.

Dans une ville comme Paris, où le bâti est ancien et dense, il faut donc trouver d'autres solutions !

Où placer son espace de stationnement vélo ?

En intérieur, en transformant un espace existant : ancienne loge, local technique, place de parking auto...

- ⇒ désencombrer le local
- ⇒ se débarrasser des épaves
- ⇒ installer des arceaux/racks



Où placer son espace de stationnement vélo ?

En extérieur, en utilisant la cour de son immeuble.

⇒ modifier si nécessaire le règlement de copropriété

⇒ installer des points d'attaches, un toit, ou un abri couvert sécurisé



Stationner son vélo en sécurité

Un stationnement vélo bien conçu assure la sécurité du vélo et de l'utilisateur !

Pour le vélo :

- Toujours prévoir **un point d'attache fixe** : arceaux au sol, point d'attache au mur, rangement vertical ou rack double étage.
- Le support d'attache **doit permettre la sécurisation du vélo** avec un antivol U au niveau de la partie centrale du cadre et de la roue avant





Suspension verticale



Rack double étage



Arceaux + toit



Arceaux dans un parking



prend peu de place au sol



nécessite une bonne forme physique, peu compatible vélos lourds, sécurisation moyenne

Suspension verticale

Rack double étage



maximise l'espace disponible



plus cher

Arceaux + toit



pratique
bonne sécurisation des vélos



prend de la place



potentiel de création de places important



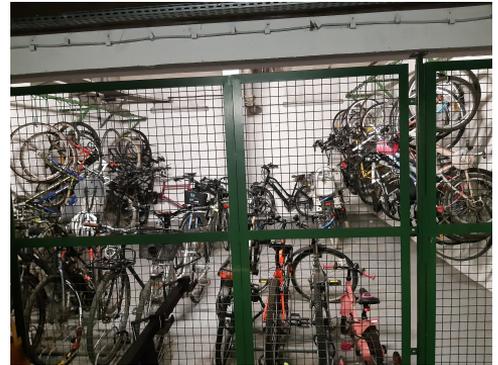
attention au sentiment d'insécurité

Arceaux dans un parking

Stationner son vélo en sécurité

Pour l'utilisateur :

- L'éclairage joue un rôle important dans le sentiment de sécurité
- Privilégier un espace où il y a du passage plutôt qu'un recoin sombre, dans un cul-de-sac
- Dans un parking, penser à la transparence



Merci !

Mise à jour du guide à venir en 2023 :

- Aides Alvéole Plus
- Plus d'exemples
- Des fournisseurs

Faites un don pour soutenir nos actions !

